

## Communiqué de Presse



### Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

### **BRANCHE DES EXPERTS EN AUTOMOBILE : +1 % SUR LES SALAIRES MINIMA AU 1<sup>er</sup> janvier 2021**

La négociation des minima salariaux de la branche des experts en automobile pour 2021 vient de se terminer. Un accord a été trouvé quant à l'évolution de ces minima sur l'ensemble de la grille des classifications.

En ce qui concerne le déroulement de la négociation, la délégation patronale a expliqué le contexte économique difficile avec un chiffre d'affaires en baisse de 20 % en moyenne pour les entreprises de la branche. Cette baisse est principalement liée à une forte diminution du trafic routier en général (périodes de confinement, couvre-feux) et des déplacements à caractère professionnel en particulier (recours accru au télétravail).

Dans ce contexte incertain, la délégation patronale avait évoqué une évolution des minima salariaux pour 2021 de +0,8 %. Pour FO, ce chiffre était insuffisant au vu de la mobilisation de tous les salariés de la branche, y compris dans les périodes de sous-activité. Finalement, l'accord trouvé statue sur un relèvement de ces minima de +1 %, sur toute la grille des classifications.

Par ailleurs, FO a obtenu une clause de revoiyure. Cela se traduira par une nouvelle analyse de la situation de la branche vers fin septembre/début octobre 2021. En cas de signal positif synonyme de reprise notoire d'activité, une nouvelle évolution des minima salariaux pourrait être envisagée.

Enfin, FO a obtenu une application du relèvement des minima salariaux avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (et non pas à la date de signature de l'accord en avril 2021), ce qui a une importance non négligeable sur les salaires minima annuels garantis de 2021 et, en particulier, pour les salariés dont le salaire évolue en fonction de ces minima.

L'année 2021 devrait être encore difficile pour la branche des experts auto. Dans ce contexte, l'accord négocié permet de relever les garanties salariales minimales pour tous et de maintenir l'attractivité de la branche. FO a donc décidé de le signer.

Paris, le 21 avril 2021

### **Contact :**

Bruno REYNES : Secrétaire Fédéral en charge de la branche des experts auto – 06.13.34.33.60